



Vente de chocolats

publié le 05/11/2019

N'oubliez pas de **rapporter vos commandes de chocolats AU PLUS TARD le mardi 12 novembre**

Remplir le bon de commande, établir le chèque correspondant libellé à l'ordre de l'APE Collège Louis Merle et déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'APE, en précisant le NOM et la CLASSE de l'élève.



**Debout les GOURMANDS,
entrez dans « LE ROYAUME
DU CHOCOLAT » de Kadodis
et laissez vous tenter par
de savoureux
CHOCOLATS DE NOËL ...**

Pour cela, il vous suffit de **remplir le bon de commande**, établir le **chèque** correspondant libellé à l'ordre de l'APE Collège Louis Merle et **déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'APE**,

AU PLUS TARD le mardi 12 novembre

N'oubliez pas de bien **noter le NOM et la CLASSE** de l'élève.

Vous êtes chef d'entreprise et souhaitez offrir des chocolats à vos salariés ou à vos clients, passez votre commande au nom de votre société et demandez que la facture soit jointe à votre livraison.

DISTRIBUTION
Mardi 17 décembre
à partir de 16h
sous le préau

Pour toute question et/ou pour obtenir des bons de commande supplémentaires, merci de contacter l'APE Louis Merle par mail : **ape.louismerle@orange.fr**

Merci à tous pour votre participation.
L'équipe de l'APE



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.